

المديرية العمليية لإتصالات الجزائر - ولاية عنابة  
Direction Opérationnelle des Télécommunications – Annaba.

REF : DO/SDT/DEPRA/ 03 /2023

Annaba, le 04 Janvier 2024

**Monsieur MEHIMMEDETSI Ahmed Zaki**  
Gérant de l'entreprise EXTRA CONNECT  
Sise : Chemin Ain Bey 521 Tranche N A Loc. N°09 Khroub

**Objet** : Mise en demeure

Monsieur ;

Dans le cadre de votre engagement contractuel avec la DOT Annaba par contrat portant référence : 03/AT/DO23/SDFS/DAL/SM/2022 du 30/03/2023 intitulé : « Travaux de raccordement Final des clients en Fibre Optique » « Travaux de raccordement Final des clients en Cuivre » « Travaux de raccordement », je porte à votre connaissance que vous êtes mis en demeure pour non réponse à l'invitation du 31 Décembre 2023 qui vous a été transmise par email, suivi par d'appels téléphoniques sans réponse et ce, pour entamer des travaux de raccordement d'abonnés filaire avec CMP El Bouni.

Je porte à votre connaissance qu'en cas de récidive, et conformément à l'article 32 du contrat, la Direction Opérationnelle des Telecom Annaba se réserve le droit de résilier unilatéralement votre contrat.

2024 JAN 04



Directeur Opérationnel des  
Télécommunications Annaba  
Signé: GAOUAOUI Salim